



## Etude de préfiguration pour la conception d'aires de bivouac écologiques dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



**En partenariat et avec le soutien de :**



## **ARTICLE 1. CONTEXTE**

### **ITINERANCE ET PROSPECTIVE DANS LE MASSIF CENTRAL**

L'IPAMAC, association des Parcs naturels du Massif central, travaille depuis 2014 à la relance de grands itinéraires du Massif central. Avec ses dix Parcs (9 parcs naturels régionaux et un Parc National), le Massif central est le plus grand espace préservé d'Europe et dispose d'un fort potentiel en termes d'itinérance :

- relief de moyenne montagne accessible, se prêtant à des formes d'itinérance « facile et sûre »,
- paysages, espaces naturels et agricoles préservés, patrimoine culturel, gastronomie...

Malgré ces atouts, ce potentiel reste peu exploité et la destination « Massif Central » souffre d'une image « vieillissante ». L'offre d'itinérance y est peu identifiée, manque de visibilité et pâtit également d'un manque de services et d'organisation, d'hébergements et de commerces. Le développement de l'itinérance et des activités de pleine nature a donc été identifié comme un enjeu fort pour les 10 Parcs du Massif Central, qui chacun travaille sur l'itinérance à l'échelle de son territoire avec un double objectif :

- contribuer au développement touristique par l'itinérance (à pied, à cheval, en âne, à vélo...),
- faire (re)découvrir des patrimoines culturels et naturels des territoires de manière écologique.

En 2016, appuyé par le bureau d'études Kipik Consulting, l'IPAMAC a mené un travail prospectif sur l'itinérance pour identifier les nouvelles formes d'itinérance et les attentes des clientèles de demain. Cette étude a notamment mis en avant la problématique cruciale du manque d'hébergements sur le territoire du Massif central, et l'importance de concevoir des hébergements innovants et attractifs pour attirer une nouvelle clientèle et par la même occasion combler ce déficit structurel.

Dans un objectif d'expérimentation et d'outillage des acteurs du territoire du Massif central, l'IPAMAC a proposé au réseau des Parcs naturels de travailler sur cette problématique. Le PNR de Millevaches, s'intéressant déjà au sujet à travers son Atelier Permanent d'Innovation, s'est proposé comme territoire d'expérimentation, en partenariat avec les accompagnateurs de la Montagne limousine, le Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière, les CAUE, l'agence APPAAT Millevaches et d'autres partenaires.

### **ITINERANCE ET ART CONTEMPORAIN DANS LE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN**

Même s'il existe des chemins de Grande Randonnée (GR) et de Grande Randonnée de Pays (GRP), le PNR de Millevaches n'échappe pas à ces constats :

- l'offre d'itinérance est à ce jour peu visible et peu structurée,
- Millevaches n'est ni promu ni connu comme une destination de randonnée en itinérance,
- il existe un manque d'infrastructures adaptées à l'accueil de randonneurs à la nuitée (hébergements légers, atypiques, gîtes d'étape de bonne facture),
- l'entretien du réseau de chemins et balisage est précaire et mérite en certains endroits d'être mieux assuré.

La carence d'hébergements sur certains circuits, notamment pour les groupes, est fréquemment soulignée par les acteurs touristiques (offices de tourisme, centres équestres, accompagnateurs en montagne).

Au-delà de ces constats, les paysages et l'environnement singuliers de Millevaches, ainsi que son histoire, sont historiquement une source d'inspiration pour de nombreux créateurs. L'une des spécificités du PNR de Millevaches en Limousin est d'ailleurs son offre importante en matière d'art contemporain, unique en milieu rural, du fait de la présence de plusieurs centres d'art (Centre International d'Art et du Paysage de l'île de Vassivière, Centre d'Art Contemporain de Meymac, Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers) et de l'existence de nombreuses initiatives dans le domaine de la création et de l'expérimentation : Quartier Rouge à Felletin, La Pommerie à Gentioux, Treignac Projet...

C'est ce qui a d'ailleurs amené le Parc à s'interroger sur la question du lien « itinérance et culture » et à organiser et accueillir en 2015, en partenariat avec l'IPAMAC et le CIAP, un séminaire dédié à l'itinérance et l'art contemporain.

Au vu de ces particularités, le territoire du PNR de Millevaches en Limousin se prête parfaitement à une expérimentation sur la création d'aires de bivouacs écologiques et innovantes pour répondre à la problématique du **manque d'hébergements à travers un projet créatif et innovant**.

## **Article 2. Présentation du projet**

### Objectifs et enjeux :

Comme souligné dans l'étude prospective menée par l'IPAMAC avec l'appui du bureau d'études Kipik Consulting :

- aujourd'hui, les randonneurs sont à la recherche de sens ou « d'accroche » pour randonner : les chemins empruntés sont ceux qui ont une âme, une histoire ou une identité, comme le chemin de Stevenson, les chemins de Compostelle, de Saint Guilhem... ;
- le bivouac correspond à une forte demande de certains types de clientèle, privilégiant des modes d'hébergement qui permettent de nouer des liens avec les habitants ou avec la nature et recherchant une forme de tourisme plus authentique, plus écologique et plus responsable.

Dans ce contexte, concevoir des aires de bivouac avec une approche créative sera un atout pour développer l'itinérance sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin, et au-delà.

L'objectif de cette expérimentation, pour les territoires du Massif central, est :

- de pouvoir combler le déficit d'hébergements sur les itinéraires du massif,
- en proposant un concept de bivouac original et attractif,
- transférable et reproductible.

L'objectif de cette expérimentation pour le territoire du PNR de Millevaches est de :

- développer et promouvoir la « destination Millevaches » en proposant une forme d'itinérance nouvelle offrant la possibilité de bivouaquer en pleine nature, sur un itinéraire « 100% bivouac » ;
- participer à l'évolution de l'image touristique du territoire (rajeunissement, affirmation d'une image « destination de randonnée ») en attirant de nouveaux publics et en participant au développement d'une culture de la simplicité et de la convivialité.

## **Article 3. Programme et définition de la demande**

### 3.1 L'aire de bivouac :

Le bivouac désigne généralement un campement léger que les alpinistes installent en montagne pour passer la nuit. Il s'agit d'un campement transitoire d'une nuit ne faisant appel à aucune infrastructure préexistante.

**Dans le cas présent, il s'agit de réaliser une étude de préfiguration d'aires de bivouac écologiques (avec un rendu de type APS : Avant-Projet-Sommaire) comportant des infrastructures répondant à certaines fonctionnalités : pouvoir dormir et manger à l'abri, accéder à l'eau potable et à des sanitaires, favoriser la convivialité entre usagers.**

Attention, ces aires ne doivent pas reproduire ce que proposent déjà les refuges ou gîtes d'étape puisqu'il s'agit d'offrir un mode d'hébergement qui se démarque de l'existant et répond à d'autres besoins.

### 3.2 Période d'utilisation :

Actuellement, la pratique de l'itinérance a majoritairement lieu entre mars et octobre. Cependant, même si cela reste marginal, il peut y avoir une demande en hiver qui pourra se concrétiser si l'infrastructure imaginée s'y prête (randonnée à pied, voire en raquettes si les conditions météo le permettent).

**Il est entendu également que ces aires de bivouac seront conçues pour des haltes d'une seule nuit chacune.**

### 3.3 Les utilisateurs de l'aire de bivouac :

Randonneurs pédestres, cavaliers et cyclotouristes, en individuel, en groupes ou en familles. L'aire devra être conçue pour pouvoir accueillir **une vingtaine de personnes en même temps.**

### 3.4 : Les infrastructures :

Les équipements de l'aire de bivouac devront permettre aux usagers de :

- dormir et manger à l'abri en cas de mauvais temps ;
- accéder à un point d'eau potable et à des WC (toilettes sèches, raccordées à un réseau ou avec recours à la phyto-épuration) ;
- entreposer du matériel à l'abri pour une nuit (selles, harnais, vêtements mouillés, vélos...) ;
- faire du feu ;
- faire pâturer des chevaux (pré, parcelle en herbe à proximité...).

**L'aire de bivouac relève de la catégorie « Installation Ouverte au Public », dédiée à la pratique de la randonnée. Les structures la composant seront non closes afin de ne pas relever de la catégorie ERP et pourront être modulables et multifonctionnelles. Elles devront être accessibles à tous et comporteront :**

- **un ou plusieurs abris collectifs pour dresser les tentes au sec.** La capacité totale d'hébergement à l'abri doit correspondre à 50 % de la capacité totale d'accueil, soit 10 personnes ;
- **un abri collectif avec mobilier pour manger assis, au sec et à l'abri des courants d'air.** Cet espace devra offrir une surface < 50 m<sup>2</sup> pour disposer de 100 % de la capacité d'accueil totale de l'aire soit 20 personnes ;
- **un espace couvert pour entreposer le matériel des cavaliers et des cyclotouristes** (avec dispositif d'accroche antivol pour les vélos) ;
- **des aménagements pour dormir à la belle étoile et observer le ciel nocturne** sans être au contact direct du sol (mobilier ou autre) et valoriser ainsi la qualité du ciel étoilé sur Millevaches ;
- **un ou plusieurs points d'eau potable** permettant le ravitaillement des randonneurs, le remplissage de seaux pour abreuver les chevaux, le nettoyage des vélos, une toilette sommaire à l'eau froide (dispositif d'évacuation/assainissement obligatoire : phyto-épuration ou raccordé à un réseau lorsque le site le permet) ;

- **un foyer fixe**, pour à la fois se réchauffer et se restaurer (barbecue), avec du mobilier fixe et ou/mobile favorisant la convivialité pour permettre aux usagers de se rencontrer, discuter, jouer de la musique... ;

- **des réflexions au niveau programmatique devront être menées** : accessibilité de l'aire aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif et/ou mental), recharges de VTT à assistance électrique et de téléphones portables, accès au réseau téléphonique et à internet, dispositif de récupération et de tri des déchets, ...

#### **Article 4. Les sites d'implantation**

Le premier réseau d'aires de bivouac sera implanté sur un circuit situé en « cœur de Parc » entre 800 et 900 mètres d'altitude. Il parcourra des paysages emblématiques du Plateau de Millevaches (tourbières, sources, landes, bois et forêts) et des bourgs typiques : Meymac, Millevaches, Peyrelevade, Tarnac, Bugeat. Il sera constitué de 4 à 5 aires de bivouac, distantes entre elles d'une quinzaine de kilomètres.

Actuellement, un des sites d'implantation pressenti se situe sur la commune de Peyrelevade, sur le GR de Pays de Millevaches. Il sera possible de travailler sur les esquisses et les notices descriptives à partir de ce site ou de concevoir un projet à adapter par la suite aux différents sites retenus.

En janvier 2018, lors du démarrage de la phase esquisse, d'autres sites d'implantation auront éventuellement été identifiés et pourront être communiqués aux candidats.

#### **Article 5. Critères d'exigence**

L'aire de bivouac devra répondre aux critères suivants :

Critère n°1 : Relation harmonieuse des structures avec leur environnement immédiat

Critère n°2 : Usage privilégié et exemplaire des matériaux locaux (bois, pierre...) et de modes de fabrication en accord avec le territoire (savoir-faire locaux, chantiers participatifs, filières courtes...)

Critère n°3 : Chantier à faibles impacts environnemental et paysager (à la fois dans la nature des équipements installés et dans la conduite du chantier), réflexion sur l'autonomie énergétique de l'aire

Critère n° 4 : Caractère innovant et dimension sensible de la proposition en lien avec le contexte artistique du territoire ou favorisant une expérience particulière du paysage (ex : ciel étoilé, « silence », qualité de l'air, dimension artistique...)

Critère n°5 : Entretien du site minimal (favoriser la durabilité et la solidité des matériaux).

Critère n°6 : Le coût de réalisation d'une aire de bivouac ne devra pas excéder 40.000 € H.T. (hors VRD)

#### **Article 6. Participation à l'étude de préfiguration**

##### **6.1 Déroulement**

**L'étude de préfiguration se déroule en 3 phases :**

- **une première phase d'appel à candidatures** qui permettra de sélectionner les équipes admises à concourir sur la base d'une note d'intention, de la composition de l'équipe, de la présentation de références en lien avec le sujet à traiter et d'un calendrier prévisionnel. **Cette première phase ne fait l'objet d'aucune**

**rémunération ou indemnité.** Un jury de présélection retiendra cinq ou six candidatures qui feront l'objet d'entretiens téléphoniques ou par skype **le mercredi 13 décembre 2017**. A l'issue de ce processus, deux équipes seront retenues. Les décisions du jury de pré-sélection seront communiquées aux candidats par mail au plus tard le 20 décembre 2017.

- **une phase esquisse (02 janvier – 31 mars 2018)**, pendant laquelle les 2 équipes sélectionnées pourront solliciter toutes les précisions nécessaires à la réalisation du projet d'aire de bivouac. Pour cette deuxième phase, les équipes pourront être accueillies en immersion au Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière sur une ou plusieurs périodes flexibles **entre février et mars 2018**. Elles seront accompagnées par l'équipe du centre d'art dans leur découverte du territoire, via des visites, des mises en relation avec les acteurs locaux, des conseils... Le Centre international d'art et du paysage mettra gracieusement à disposition des équipes présélectionnées des logements équipés et des espaces de travail sur l'île de Vassivière incluant internet, téléphone, chauffage, eau et électricité, la possibilité d'utiliser un véhicule partagé avec l'équipe du centre d'art. A l'issue de cette phase, les 2 projets seront présentés à un jury qui en choisira un qui sera décliné de façon opérationnelle, avec un rendu de type APS.

- **une phase de type APS (9 avril – 8 juin 2018)** au cours de laquelle l'équipe lauréate travaillera à la réalisation d'un Avant-Projet Sommaire d'aires de bivouac écologiques. La production de cette phase pourra donner lieu à une restitution publique de l'équipe lauréate.

Suite à la réalisation de l'APS, l'IPAMAC et le PNR de Millevaches en Limousin seront susceptibles de poursuivre la mission sous réserve de financements disponibles pour la réalisation de l'APD.

#### 6.2 Prestation demandée/ Livrables

Les 2 équipes retenues à l'issue de l'appel à candidatures devront fournir à l'issue de la phase esquisse : une esquisse avec notice descriptive, visuels et éventuellement maquette, exprimant les intentions et la conception spatiale du projet.

L'équipe lauréate devra fournir à l'issue de la phase APS :

-des plans de principe à l'échelle 1/50° repris sur le principe de l'esquisse retenue. Ils seront accompagnés de croquis et de schémas ;

-une notice descriptive détaillée, quantitative et estimative des ouvrages ;

-une estimation du coût et de la durée des travaux.

#### 6.3 Candidats admis à concourir

**Sont admis à concourir les candidats suivants :** architectes, architectes- paysagistes, designers -diplômés, étudiants des écoles de paysage ou d'architecture, de design ou d'art, maîtres d'œuvre dans le domaine de la construction bois, équipes professionnelles pluridisciplinaires composées d'au moins un architecte.

#### 6.4 Dotations financières

Chacune des équipes sélectionnées pour la phase esquisse se verra attribuer par l'IPAMAC un montant d'honoraires de 2 500 euros ttc pour la réalisation des livrables de la phase esquisse, ses frais de déplacements et de nourriture pendant les périodes de résidence au CIAP.

L'équipe retenue pour la phase APS se verra attribuer par l'IPAMAC un montant d'honoraires de 5000 € TTC.

Ces dotations seront versées sur réception des livrables et sur la base d'une facture adressée à l'IPAMAC.

### 6.5 Propriété intellectuelle

Une convention de cession des droits sera signée dès la sélection des deux équipes, IPAMAC et ses partenaires souhaitant publier, exposer, communiquer sur les projets réalisés dans le cadre de cette mission. Une convention particulière de cession de droits liera l'équipe lauréate et l'IPAMAC pour que ce dernier et ses partenaires puissent ensuite envisager la réalisation éventuelle d'un APD et la concrétisation du projet.

### **Article 7. Jury**

Les jurys seront constitués a minima d'un ou plusieurs représentants d'IPAMAC, du PNR et du CIAP de l'Ile de Vassivière. Ils pourront être élargis aux autres partenaires du projet (CAUE du Limousin, Région Nouvelle-Aquitaine, Agences de Développement et de Réservation Touristiques, DDT Corrèze, IUT génie civil d'Egletons, Bois Lim...).

### **Modalités de sélection**

La valeur technique de la phase d'appel à candidatures sera appréciée au regard :

---

- des compétences, références et de la composition de l'équipe (30%),
- de la méthodologie proposée incluant un calendrier (40%),
- de la note d'intention sur le projet (30%).

La valeur technique de la phase d'esquisse sera appréciée au regard de :

- l'adéquation du projet aux fonctionnalités demandées (30%)
- le réalisme de la mise en œuvre concrète du projet avec la présentation d'un budget détaillé (30%)
- la dimension innovante et créative (20%)
- l'intégration paysagère et territoriale (20%)

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, l'IPAMAC pourra négocier avec les candidats ayant proposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

**Date limite de réception des candidatures : 13 novembre 2017 à 12h au plus tard**

### **Modalités d'envoi des candidatures :**

Les candidatures seront envoyées sous format électronique (format maximum : 5 MO) à l'adresse mail suivante: [julia.steiner@parcs-massif-central.com](mailto:julia.steiner@parcs-massif-central.com)

Ces dernières devront comprendre :

---

- Une note d'intention sur le projet

- Les références (CV) du candidat ou de l'équipe
  - Un portfolio des réalisations précédentes
  - Un calendrier prévisionnel intégrant les périodes d'immersion sur le territoire
- 

**Pour toute question, vous pouvez contacter :**

---

- Au PNR de Millevaches en Limousin : Antonia Mezquida ou Gilles Despeyroux, 05-55-96-97-00
  - A l'IPAMAC : Julia Steiner, 04-74-59-71-70
- 

**Lien vers les sites internet des partenaires :**

---

- [www.parcs-massif-central.com](http://www.parcs-massif-central.com)
  - [www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr)
  - [www.ciapiledevassiviere.com](http://www.ciapiledevassiviere.com)
-